

---

# États financiers consolidés de la Corporation du Canton de Russell

31 décembre 2024

---



---

Rapport de l'auditeur indépendant.....	1 – 2
État consolidé des résultats .....	3
État consolidé de la situation financière .....	4
État consolidé de la variation de la dette nette.....	5
État consolidé des flux de trésorerie .....	6
Notes complémentaires.....	7 – 15
Annexes	
Immobilisations corporelles consolidées – annexe 1.....	16
Excédent accumulé consolidé – annexe 2 .....	17
État consolidé des résultats des réserves et fonds de réserve – annexe 3.....	18
État consolidé des charges par nature – annexe 4 .....	19

---

Aux membres du conseil, résidents et contribuables de la Corporation du Canton de Russell

## Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Corporation du Canton de Russell (la « Municipalité »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, et les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes afférentes aux états financiers consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Municipalité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Municipalité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Municipalité.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Municipalité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Municipalité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Hawkesbury (Ontario)  
Le 26 mai 2025

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés

**MNP s.r.l./LLP**

300, rue McGill, Hawkesbury ON, K6A 1P8  
300 McGill Street, Hawkesbury ON, K6A 1P8

Tél. : 613.632.4178 Téléc. : 613.632.7703  
T: 613.632.4178 F: 613.632.7703



**Corporation du Canton de Russell**  
**État consolidé des résultats**  
Exercice clos le 31 décembre 2024

	Budget 2024	Réel 2024	Réel 2023
	\$	\$	\$
<b>Revenus</b>			
Imposition – toutes catégories	38 900 148	<b>39 616 848</b>	36 664 148
Moins les montants reçus pour les :			
Comtés unis (note 3)	(14 402 110)	<b>(14 808 626)</b>	(13 611 725)
Conseils scolaires (note 3)	(6 164 834)	<b>(6 353 437)</b>	(6 062 002)
Imposition nette à des fins municipales	18 333 204	<b>18 454 785</b>	16 990 421
Frais des usagers	16 885 784	<b>16 253 899</b>	14 258 941
Paiements de transfert			
Gouvernement du Canada	577 690	<b>897 116</b>	702 211
Province de l'Ontario	1 239 339	<b>1 481 634</b>	1 594 041
Autres municipalités	1 218 327	<b>2 773 875</b>	2 340 601
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	-	<b>(403 748)</b>	(279 810)
Vente de terrains destinés à la revente	2 000 000	<b>2 952 000</b>	-
Pénalités et intérêts	214 280	<b>262 176</b>	241 040
Dons	38 478	<b>13 564 679</b>	4 250 029
Revenus d'intérêts	269 203	<b>360 060</b>	538 689
Redevances d'aménagement	3 883 892	<b>12 123 657</b>	6 960 044
	44 660 197	<b>68 720 133</b>	47 596 207
<b>Charges (annexe 4)</b>			
Administration générale	3 072 204	<b>3 295 624</b>	3 365 237
Protection des personnes et des biens	6 259 420	<b>6 558 904</b>	5 828 434
Services de transport	3 131 586	<b>6 267 043</b>	6 994 684
Services environnementaux	9 022 160	<b>14 790 059</b>	11 720 274
Loisirs et services culturels	4 059 360	<b>5 280 340</b>	4 855 515
Services sociaux aux enfants	4 693 780	<b>3 776 854</b>	2 197 133
Urbanisme et aménagement	1 032 823	<b>2 985 144</b>	886 820
	31 271 333	<b>42 953 968</b>	35 848 097
Excédent de l'exercice	13 388 864	<b>25 766 165</b>	11 748 110
Excédent accumulé au début	177 648 627	<b>177 648 627</b>	165 900 517
<b>Excédent accumulé à la fin (annexe 2)</b>	191 037 491	<b>203 414 792</b>	177 648 627

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.



**Corporation du Canton de Russell**  
**État consolidé de la situation financière**  
au 31 décembre 2024

	2024	2023
	\$	\$
<b>Actifs</b>		
Actifs financiers		
Encaisse	4 609 935	6 401 913
Débiteurs	3 899 173	3 398 402
Taxes à recevoir	3 352 517	1 739 979
Frais des usagers à recevoir	1 691 879	1 516 952
Autres actifs	27 123	31 526
Terrains détenus pour revente	8 367 374	10 199 520
Placements (note 4)	1 028 726	1 031 685
Prêts aux contribuables (note 5)	681 348	775 148
	<b>23 658 075</b>	25 095 125
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer	8 723 179	7 921 584
Dépôts	1 166 961	947 256
Revenus reportés (note 8)	4 975 365	10 156 264
Intérêts courus sur emprunt	153 779	162 262
Emprunts (note 9)	15 897 444	12 746 958
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles (note 10)	5 576 727	5 532 108
	<b>36 493 455</b>	37 466 432
Dettes nettes	<b>(12 835 380)</b>	(12 371 307)
Éventualités et engagements (notes 13 et 14)		
<b>Actifs non financiers</b>		
Immobilisations corporelles (annexe 1)	215 773 313	189 603 027
Stocks	67 228	50 472
Frais payés d'avance	409 631	366 435
	<b>216 250 172</b>	190 019 934
<b>Excédent accumulé (annexe 2)</b>	<b>203 414 792</b>	177 648 627

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du Conseil

\_\_\_\_\_, Maire

\_\_\_\_\_, Directeur général/Trésorier



**Corporation du Canton de Russell**  
**État consolidé de la variation de la dette nette**  
Exercice clos le 31 décembre 2024

---

	Budget 2024	Réel 2024	Réel 2023
	\$	\$	\$
<b>Excédent de l'exercice</b>	13 388 864	<b>25 766 165</b>	11 748 110
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	-	<b>403 748</b>	279 810
Amortissement des immobilisations corporelles	-	<b>6 396 378</b>	6 093 196
Acquisition d'immobilisations corporelles	(8 245 084)	<b>(36 076 406)</b>	(27 139 196)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	-	<b>121 450</b>	116 625
Transfert de construction en cours aux charges	-	<b>2 984 544</b>	1 026 966
Augmentation des frais payés d'avance	-	<b>(16 756)</b>	(80 018)
Augmentation des stocks	-	<b>(43 196)</b>	(21 914)
Augmentation de la dette nette	5 143 780	<b>(464 073)</b>	(7 976 421)
Dette nette au début	(12 371 307)	<b>(12 371 307)</b>	(4 394 886)
<b>Dette nette à la fin</b>	<b>(7 227 527)</b>	<b>(12 835 380)</b>	<b>(12 371 307)</b>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.



**Corporation du Canton de Russell**  
**État consolidé des flux de trésorerie**  
Exercice clos le 31 décembre 2024

	2024	2023
	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent de l'exercice	<b>25 766 165</b>	11 748 110
Variation des éléments hors caisse des actifs et passifs		
Augmentation des débiteurs	<b>(500 771)</b>	(765 297)
Augmentation des taxes à recevoir	<b>(1 612 538)</b>	(250 301)
Augmentation des frais des usagers à recevoir	<b>(174 927)</b>	(14 945)
Diminution (augmentation) des autres actifs	<b>4 403</b>	(682)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	<b>122 690</b>	(1 153 079)
Augmentation (diminution) des dépôts	<b>219 705</b>	(419 655)
Diminution des revenus reportés	<b>(5 180 899)</b>	(1 953 619)
Diminution des intérêts courus sur emprunt	<b>(8 483)</b>	(8 137)
Augmentation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles	<b>44 619</b>	71 648
Augmentation des stocks	<b>(16 756)</b>	(21 914)
Augmentation des frais payés d'avance	<b>(43 196)</b>	(80 018)
	<b>(7 146 153)</b>	(4 595 999)
Éléments de fonctionnement hors caisse		
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	<b>403 748</b>	279 810
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>6 396 378</b>	6 093 196
Dons en nature des immobilisations corporelles	<b>(13 467 579)</b>	(4 239 653)
Transfert de construction en cours aux charges	<b>2 984 544</b>	1 026 966
	<b>(3 682 909)</b>	3 160 319
Augmentation nette de l'encaisse due aux activités de fonctionnement	<b>14 937 103</b>	10 312 430
<b>Activités d'immobilisations</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<b>(21 929 922)</b>	(16 473 679)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	<b>121 450</b>	116 625
	<b>(21 808 472)</b>	(16 357 054)
<b>Activités d'investissement</b>		
Diminution des placements	<b>2 959</b>	3 994 089
Diminution (augmentation) des terrains détenus pour revente	<b>1 832 146</b>	(2 740 175)
Diminution des prêts aux contribuables	<b>93 800</b>	266 737
	<b>1 928 905</b>	1 520 651
<b>Activités de financement</b>		
Produit d'emprunts à long terme	<b>4 000 000</b>	-
Remboursement du capital sur les emprunts	<b>(849 514)</b>	(818 565)
	<b>3 150 486</b>	(818 565)
Diminution nette de l'encaisse	<b>(1 791 978)</b>	(5 342 538)
Encaisse au début	<b>6 401 913</b>	11 744 451
<b>Encaisse à la fin</b>	<b>4 609 935</b>	6 401 913

Voir les renseignements complémentaires présentés à la note 11.

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## **1. Changement de méthodes comptables**

### Chapitre SP 3400 – Revenus

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la Municipalité a adopté la nouvelle norme du chapitre SP 3400, « Revenus », qui établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les revenus. Plus précisément, il fait la distinction entre les revenus provenant d'opérations qui comprennent des obligations de prestation et les revenus provenant d'opérations qui ne comprennent pas d'obligations de prestation. La nouvelle norme est appliquée de manière prospective et les périodes antérieures n'ont pas été retraitées. L'application prospective de cette nouvelle norme comptable n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés.

## **2. Méthodes comptables**

Les états financiers consolidés de la Municipalité sont la responsabilité de la direction et sont préparés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de CPA Canada.

L'accent des états financiers consolidés du CCSP est mis sur la situation financière de la Municipalité et l'évolution de celle-ci. L'état consolidé de la situation financière présente les actifs financiers, les passifs et les actifs non financiers de la Municipalité. Les actifs financiers sont disponibles pour faire face aux obligations existantes ou financer des activités futures. Les actifs non financiers ne sont pas disponibles pour rembourser les passifs et sont utilisés pour offrir des services. La dette nette est la différence entre les actifs financiers et les passifs.

### *Périmètre comptable*

#### États financiers consolidés

Ces états financiers consolidés présentent les actifs, les passifs, les revenus et les charges de fonctionnement, les réserves et fonds de réserve et les variations des investissements dans les immobilisations corporelles et incluent les opérations de tous les comités de la Municipalité et les commissions suivantes qui sont sous le contrôle de la Municipalité :

Conseil de la Bibliothèque du Canton de Russell  
Village partiellement autonome de Russell

### *Référentiel comptable*

#### Comptabilité d'exercice

Les charges et les sources de financement correspondantes sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice. La méthode de comptabilité d'exercice reconnaît les revenus lorsqu'ils deviennent réalisables et quantifiables; les charges sont reconnues lorsqu'elles sont engagées et quantifiables à la suite de la réception de biens ou services et la création légale d'une obligation à payer.



## 2. Méthodes comptables (suite)

### *Référentiel comptable (suite)*

#### Instruments financiers

La Municipalité comptabilise ses instruments financiers lorsqu'elle devient partie à leurs dispositions contractuelles de l'instrument financier. Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur.

Au moment de la comptabilisation initiale, la Municipalité peut faire le choix irrévocable d'évaluer ultérieurement tout instrument financier à la juste valeur. La Municipalité n'a pas fait ce choix au cours de l'exercice.

La Municipalité évalue par la suite les placements en instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif ainsi que tous les instruments dérivés à la juste valeur, à l'exception des instruments de capitaux propres non cotés sur un marché actif d'une autre entité et qui doivent être réglés par la livraison de ces instruments. La juste valeur est établie selon les cours publiés. Les transactions d'achat ou de vente de ces articles sont enregistrées à la date de transaction. Les gains et pertes nets résultant des variations de juste valeur sont comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. La Municipalité n'a pas présenté d'état des gains et pertes de réévaluation, car elle ne dispose d'aucun élément donnant lieu à des gains et pertes de réévaluation. Les placements dans des instruments de capitaux propres non cotés sur un marché actif et les instruments dérivés qui sont liés à des instruments de capitaux propres non cotés sur un marché actif d'une autre entité et qui doivent être réglés par la livraison de ces instruments sont évalués ultérieurement au coût, diminué de toute perte de valeur. À l'exception des instruments désignés à la juste valeur, tous les autres actifs et passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'acquisition, à l'émission ou à la prise en charge d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont immédiatement comptabilisés en charges. Autrement, les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement.

Tous les actifs financiers, à l'exception des instruments dérivés, sont soumis chaque année à un test de dépréciation. Toute dépréciation, qui n'est pas considérée comme temporaire, est enregistrée dans l'état consolidé des résultats. Les dépréciations d'actifs financiers évalués au coût et/ou au coût après amortissement pour refléter les pertes de valeur ne sont pas reprises pour les plus-values ultérieures. Les reprises de toute réévaluation nette des actifs financiers évalués à la juste valeur sont présentées dans l'état des gains et pertes de réévaluation.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, qui inclut tous les montants liés à l'acquisition, à la construction, au développement ou à l'amélioration d'un actif. Le coût, moins la valeur résiduelle de l'immobilisation corporelle, est amorti selon la méthode linéaire avec les durées de vie estimatives suivantes :

Améliorations de terrains	10 à 25 ans
Bâtiments et installations	20 à 50 ans
Aqueducs et égouts	20 à 100 ans
Véhicules	3 à 25 ans
Routes et ponts	25 à 80 ans
Machines et équipements	3 à 15 ans

Les terrains ne sont pas amortis.

L'amortissement débute dans le mois où l'actif est mis en service et se termine dans le mois de la disposition. Les constructions en cours ne sont pas amorties tant que les immobilisations corporelles ne sont pas prêtes à être utilisées pour offrir des services.

La Municipalité a un seuil de capitalisation de 50 000 \$ pour les installations civiles, de 10 000 \$ pour les véhicules et de 5 000 \$ pour les actifs regroupés et pour tous les autres actifs. Les éléments avec une valeur moindre sont imputés aux charges, sauf si regroupés, lorsqu'ils représentent une valeur importante ou pour une raison d'efficacité. Des exemples d'éléments regroupés sont des ordinateurs, des poteaux et des équipements.

## **2. Méthodes comptables (suite)**

### *Référentiel comptable (suite)*

#### Dons d'immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles reçues à titre de dons sont inscrites à l'état consolidé de la situation financière à la juste valeur à la date du don et le même montant est inscrit comme dons dans les revenus. Les dons d'immobilisations corporelles à d'autres organismes sont inscrits comme charges au montant de la valeur comptable nette à la date du transfert.

#### Placements

Les placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

#### Stocks

Les stocks détenus pour offrir des services sont comptabilisés au moindre du coût ou du coût de remplacement. Le coût est déterminé selon l'approche du premier entré, premier sorti.

#### Revenus reportés

Les fonds reçus à des fins spécifiques sont comptabilisés comme revenus reportés, jusqu'à ce que la Municipalité se conforme à l'obligation pour laquelle elle a reçu les fonds.

#### Transferts des gouvernements

Les transferts des gouvernements sont constatés en tant que revenus dans l'exercice au cours duquel les transferts sont approuvés et que les critères d'admissibilité sont respectés. Les transferts des gouvernements sont reportés lorsqu'ils sont grevés d'une stipulation qui exige des actions précises afin de conserver les transferts. Pour de tels transferts, les revenus sont constatés lorsque les stipulations ont été respectées.

#### Informations sectorielles

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinctes, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état consolidé des résultats et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter des informations additionnelles.

#### Réserves et fonds de réserve

Les réserves et fonds de réserve consistent en des fonds mis de côté par le conseil pour des raisons spécifiques.

#### Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La Municipalité comptabilise le passif relié à l'obligation de mise hors service d'une immobilisation découlant de l'acquisition, du développement, de la construction ou de l'exploitation normale d'une immobilisation, dans l'exercice au cours duquel il est engagé et lorsqu'une estimation raisonnable du montant de l'obligation peut être faite. Le passif est évalué selon la meilleure estimation de la dépense requise pour régler l'obligation actuelle.

Lorsque le passif pour une obligation liée à la mise hors service est initialement reconnu, le coût correspondant est ajouté au coût de l'actif correspondant et est amorti sur la durée de vie utile de l'actif.

Dans les exercices subséquents, le passif est ajusté pour tenir compte des changements résultant du passage du temps et des révisions de l'échéancier ou du montant de l'estimation initiale des flux de trésorerie non actualisés ou du taux d'actualisation. L'accroissement du passif résultant de l'écoulement du temps est imputé aux résultats, tandis que les changements du passif résultant des révisions de l'estimation initiale des flux de trésorerie non actualisés ou du taux d'actualisation sont comptabilisés comme un ajustement de la valeur comptable de l'actif à long terme correspondant.

**2. Méthodes comptables (suite)**

*Référentiel comptable (suite)*

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

La Municipalité continue de comptabiliser le passif jusqu'à ce qu'il soit réglé ou autrement éteint. Les déboursés effectués pour régler le passif sont déduits du passif déclaré au moment où ils sont effectués.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés, conformément aux NCSP, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants des revenus et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers consolidés. Parmi les principales composantes des états financiers consolidés exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figurent la provision pour créances douteuses à l'égard des débiteurs, les durées de vie utiles des immobilisations corporelles, l'évaluation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles et l'évaluation de certaines charges à payer. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

**3. Activités des Comtés unis de Prescott et Russell et des conseils scolaires**

Les montants collectés au nom des Comtés unis de Prescott et Russell et des conseils scolaires sont composés des éléments suivants :

	Comtés unis	Conseils scolaires	Total
	\$	\$	\$
<b>2024</b>			
Imposition	<b>14 777 557</b>	<b>6 353 437</b>	<b>21 130 994</b>
Paiements tenant lieu d'impôts	<b>31 069</b>	-	<b>31 069</b>
	<b>14 808 626</b>	<b>6 353 437</b>	<b>21 162 063</b>
<b>2023</b>			
Imposition	13 579 881	6 062 002	19 641 883
Paiements tenant lieu d'impôts	31 844	-	31 844
	13 611 725	6 062 002	19 673 727

**4. Placements**

	2024	2023
	\$	\$
Fonds communs de placement; la juste valeur marchande de ces placements au 31 décembre 2024 est de 1 195 001 \$ (1 130 247 \$ en 2023)	<b>1 028 726</b>	1 031 685

Les fonds communs de placement résultent des produits de la vente de l'ancien système électrique de Russell et sont gérés exclusivement par les fiduciaires du Village partiellement autonome de Russell. Ces placements, incluant les revenus découlant de ces fonds, doivent être utilisés uniquement pour les coûts d'exploitation, les charges des fiduciaires et pour les projets communautaires ou capitaux profitant aux résidents de Russell.



**5. Prêts aux contribuables**

	<b>2024</b>	2023
	\$	\$
Prêts aux contribuables, financés par les emprunts à long terme de la Municipalité, taux d'intérêt variant entre 2,92 % et 5,45 %, remboursables par versements annuels de 11 456 \$ à 33 138 \$, capital et intérêts, échéant entre 2026 et 2041	<b>681 348</b>	775 148

Les remboursements de capital pour les prochains exercices financiers sont comme suit :

	\$
2025	85 881
2026	86 201
2027	50 013
2028	51 888
2029	53 838
Ensuite	353 527
	<b>681 348</b>

**6. Billet à recevoir**

	<b>2024</b>	2023
	\$	\$
Coopérative Hydro Embrun Inc., sans intérêt ni modalités de remboursement fixes	<b>2 862 994</b>	2 862 994
Provision	<b>(2 862 994)</b>	(2 862 994)
	-	-

Au moment de la création de la Coopérative Hydro Embrun Inc., la Municipalité a convenu de lui accorder une avance de 2 862 994 \$. Selon l'entente, cette somme est remboursable seulement dans le cas d'événements spécifiques tels qu'une vente, une liquidation ou une faillite de la coopérative.

**7. Emprunt bancaire**

La Municipalité dispose d'une marge de crédit autorisée de 1 500 000 \$ (1 500 000 \$ en 2023), portant intérêt au taux préférentiel bancaire moins 0,5 %, renouvelable en 2025, dont 1 500 000 \$ (1 500 000 \$ en 2023) ne sont pas utilisés en fin d'exercice.

**8. Revenus reportés**

	<b>2024</b>	2023
	\$	\$
Redevances d'aménagement	<b>3 541 534</b>	8 899 739
Terrains récréatifs	<b>650 965</b>	583 506
Stationnement	<b>5 808</b>	24 989
Fonds pour le développement des collectivités	<b>169 776</b>	166 029
Autres	<b>607 282</b>	482 001
	<b>4 975 365</b>	10 156 264

La variation nette des revenus reportés au cours de l'année s'explique comme suit :

Montants reçus	<b>7 271 044</b>	5 586 648
Intérêts gagnés	<b>124 844</b>	247 318
Revenus constatés	<b>(12 576 787)</b>	(7 787 585)
	<b>(5 180 899)</b>	(1 953 619)
Revenus reportés au début	<b>10 156 264</b>	12 109 883
Revenus reportés à la fin	<b>4 975 365</b>	10 156 264

**9. Emprunts**

	<b>2024</b>	2023
	\$	\$
Le solde des emprunts montré à l'état consolidé de la situation financière est composé des éléments suivants :		
Emprunts portant intérêt entre 2,52 % et 4,85 %, échéant entre 2027 et 2041	<b>11 897 444</b>	12 746 958
Emprunts portant intérêt au taux préférentiel bancaire majoré de 2,00 % avec paiement d'intérêts seulement jusqu'en 2027	<b>4 000 000</b>	-
	<b>15 897 444</b>	12 746 958

Des emprunts expliqués ci-dessus, les versements de capital pour les prochains exercices financiers sont comme suit :

	Imposition générale	Frais des usagers	Total
	\$	\$	\$
2025	250 114	596 065	846 179
2026	257 777	620 953	878 730
2027	226 113	583 554	809 667
2028	193 092	605 654	798 746
2029	43 995	628 839	672 834
Ensuite	506 230	11 385 058	11 891 288
	<b>1 477 321</b>	<b>14 420 123</b>	<b>15 897 444</b>

Les versements annuels en capital et intérêts requis pour rembourser les emprunts sont dans les limites annuelles de remboursement des emprunts prescrits par le ministère des Affaires municipales et du Logement.

**10. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles**

Les obligations principales de la Municipalité liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles sont composées du dépotoir qui n'est plus en service, ainsi que de bâtiments et installations de la Municipalité contenant du plomb et de l'amiante, qui devront être correctement éliminés lorsque ceux-ci seront vendus ou que des travaux de rénovation seront entrepris.

	<b>2024</b>	2023
	\$	\$
Solde au début	<b>5 532 108</b>	746 810
Impact de l'application du chapitre SP 3280	-	4 713 650
Obligations réglées	<b>(28 728)</b>	(69 762)
Disposition des actifs	<b>(41 200)</b>	-
Charge de désactualisation	<b>114 547</b>	141 410
<b>Solde à la fin</b>	<b>5 576 727</b>	5 532 108

L'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations corporelles est composée des éléments suivants :

Activités d'après-fermeture du dépotoir	<b>648 320</b>	677 048
Bâtiments et installations	<b>4 928 407</b>	4 855 060
	<b>5 576 727</b>	5 532 108

*Activités d'après-fermeture du dépotoir*

Les exigences des activités d'après-fermeture du dépotoir ont été définies en conformité avec les normes de l'industrie et incluent le recouvrement final et la revégétation du dépotoir, la surveillance des puits, l'échantillonnage et l'analyse des eaux souterraines et des eaux de surfaces, la surveillance du niveau des eaux souterraines et la préparation des rapports au Ministère.

L'obligation enregistrée est basée sur des estimations et des hypothèses en rapport à des événements couvrant une période de plus de 20 ans, tout en utilisant la meilleure information disponible à la direction. Des événements futurs pourraient affecter de façon significative les estimations des dépenses totales, des capacités utilisées ou du total des capacités disponibles et les frais courus estimés, et seraient reconnus de façon prospective comme un changement d'estimation, lorsqu'applicable.

**11. Renseignements complémentaires à l'état consolidé des flux de trésorerie**

*Opérations sans effet sur la trésorerie*

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles ont été acquises pour un coût total de 36 076 406 \$ (27 139 196 \$ en 2023), dont un montant de valeur nulle (4 713 650 \$ en 2023) représente l'effet non monétaire lié à l'obligation de mise hors service d'immobilisations corporelles, un montant de 13 467 579 \$ (4 239 653 \$ en 2023) représente les dons en nature, un montant de 2 391 119 \$ (1 712 214 \$ en 2023) a été payé après la fin d'exercice et un montant de 20 217 708 \$ (16 473 679 \$ en 2023) a été payé au cours de l'exercice.

**12. Régimes de retraite**

La Municipalité fait des contributions au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime interemployeurs qui, en 2024, s'appliquait à 195 membres du personnel (153 en 2023). Le plan est un régime à prestations déterminées qui définit le montant de prestation à être reçu par les employés en fonction du nombre d'années de service et le niveau de salaire.

Le montant contribué au RREMO en 2024 était de 933 838 \$ (756 889 \$ en 2023) pour les services courants et est inclus dans les charges à l'état consolidé des résultats.

### **13. Éventualités**

#### *Poursuites judiciaires*

Des poursuites judiciaires sont en cours contre la Municipalité par des tiers. Il est impossible à ce moment de déterminer le montant, s'il y a lieu, des jugements qui pourraient être accordés contre la Municipalité. Tout montant accordé au-dessus de la couverture d'assurance sera imputé aux dépenses de l'exercice en cours. La Municipalité maintient une couverture d'assurance pour responsabilité civile jusqu'à 25 000 000 \$.

### **14. Engagements**

#### *Approvisionnement d'eau potable*

La Municipalité a signé un contrat en 2007 pour l'approvisionnement d'eau potable de 2007 à 2037. Les décaissements totaux prévus au cours des quatorze prochains exercices ont été estimés à 96 180 000 \$.

#### *Enfouissement et collecte des déchets*

La Municipalité a signé une entente en 2020 pour la collecte des déchets et du recyclage de 2020 à mars 2027. Les décaissements totaux prévus au cours des quatre prochains exercices ont été estimés à 2 850 000 \$.

La Municipalité a signé une entente en 2014 pour le transport, le transfert et la disposition des ordures et du recyclage de 2014 à décembre 2028. Les décaissements totaux prévus au cours des cinq prochains exercices ont été estimés à 1 530 000 \$.

#### *Obligations contractuelles*

La Municipalité a signé des contrats pour des projets capitaux. Les paiements futurs s'élèveront à 78 300 000 \$.

### **15. Instruments financiers**

La Municipalité dans le cadre de ses opérations porte un certain nombre d'instruments financiers. La direction est d'avis que la Municipalité n'est pas exposée à des risques importants en matière d'intérêt, de change ou de crédit découlant de ces instruments financiers, sauf indication contraire.

#### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la valeur d'un instrument financier subisse une incidence défavorable en raison d'une variation des taux d'intérêt. La variation des taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur les flux de trésorerie liés à certains actifs financiers et passifs financiers, soit le risque lié aux flux de trésorerie, et sur la juste valeur d'autres actifs financiers ou passifs financiers, soit le risque de prix.

La Municipalité est exposée au risque de prix découlant des variations des taux d'intérêt en raison de ses emprunts, qui porte intérêt à taux fixes. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent la Municipalité à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

#### Risque de liquidité

L'objectif de la Municipalité est de disposer de liquidité suffisante pour être en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. La Municipalité surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de son exploitation pour être en mesure de respecter ses engagements. Au 31 décembre 2024, les principaux passifs financiers étaient les créanciers et charges à payer et les emprunts.

**16. Chiffres du budget**

Le budget initial de fonctionnement, approuvé par la Municipalité pour 2024, est présenté dans l'état consolidé des résultats. Le budget pour les investissements dans les immobilisations corporelles est établi sur une base de projet. Comme les projets peuvent s'échelonner sur plus d'un exercice, les montants prévus peuvent être différents des montants d'acquisitions réels.

Aux fins de ces états financiers consolidés, les chiffres du budget ont été présentés sur une base compatible avec la présentation des chiffres réels.

**Corporation du Canton de Russell**  
**Immobilisations corporelles consolidées**  
Exercice clos le 31 décembre 2024

**Annexe 1**

	Terrains et améliorations de terrains	Bâtiments et installations	Aqueducs et égouts	Véhicules	Routes et ponts	Machines et équipements	Construction en cours	2024	2023
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Coût</b>									
Au début	16 685 909	51 113 410	69 901 593	6 730 396	101 235 501	12 035 850	14 642 901	<b>272 345 560</b>	247 781 088
Acquisitions	130 577	335 991	4 457 710	243 648	11 208 576	561 792	19 138 112	<b>36 076 406</b>	27 139 196
Cessions	(53 914)	(149 839)	(384 337)	(311 460)	(185 835)	(207 744)	-	<b>(1 293 129)</b>	(1 547 758)
Transfert aux charges	-	-	-	-	-	-	(2 984 544)	<b>(2 984 544)</b>	(1 026 966)
Transfert	182 984	264 921	68 079	188 020	3 178 228	20 922	(3 903 154)	-	-
À la fin	16 945 556	51 564 483	74 043 045	6 850 604	115 436 470	12 410 820	26 893 315	<b>304 144 293</b>	272 345 560
<b>Amortissement cumulé</b>									
Au début	2 306 276	20 518 646	15 425 600	2 701 649	36 533 714	5 256 648	-	<b>82 742 533</b>	77 800 660
Amortissement	352 992	1 685 491	967 827	439 113	2 370 185	580 770	-	<b>6 396 378</b>	6 093 196
Amortissement cumulé sur les cessions	(21 459)	(134 612)	(65 715)	(309 205)	(60 789)	(176 151)	-	<b>(767 931)</b>	(1 151 323)
À la fin	2 637 809	22 069 525	16 327 712	2 831 557	38 843 110	5 661 267	-	<b>88 370 980</b>	82 742 533
<b>Valeur comptable nette</b>	14 307 747	29 494 958	57 715 333	4 019 047	76 593 360	6 749 553	26 893 315	<b>215 773 313</b>	189 603 027

**Corporation du Canton de Russell**  
**Excédent accumulé consolidé**  
Exercice clos le 31 décembre 2024

**Annexe 2**

	<b>2024</b>	2023
	\$	\$
<b>Réserves</b>		
Fonds de roulement	<b>1 640 406</b>	1 541 335
Immobilisations corporelles	<b>5 181 578</b>	2 629 271
Autres projets spécifiques	<b>6 627 529</b>	7 138 082
	<b>13 449 513</b>	11 308 688
<b>Fonds de réserve</b>		
Aqueducs	<b>8 192 669</b>	7 451 526
Égouts sanitaires	<b>1 582 564</b>	1 603 447
Conseil de la Bibliothèque du Canton de Russell	<b>563 110</b>	465 651
Village partiellement autonome de Russell	<b>1 044 784</b>	1 032 750
	<b>11 383 127</b>	10 553 374
Réserves et fonds de réserve (annexe 3)	<b>24 832 640</b>	21 862 062
Terrains détenus pour revente	<b>8 367 374</b>	10 199 520
Intérêts courus non financés	<b>(153 779)</b>	(162 262)
Activités d'après-fermeture du dépotoir non financées	<b>(648 320)</b>	(677 048)
Investi dans les immobilisations corporelles	<b>199 875 869</b>	176 856 069
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles non financées	<b>(4 928 407)</b>	(4 855 060)
Dépenses qui seront financées par les redevances d'aménagement	<b>(5 654 392)</b>	(6 535 491)
Dépenses qui seront financées par la vente de terrains détenus pour revente	<b>(11 290 682)</b>	(12 257 657)
Dettes internes	<b>(6 985 511)</b>	(6 781 506)
	<b>178 582 152</b>	155 786 565
	<b>203 414 792</b>	177 648 627



**Corporation du Canton de Russell**  
**État consolidé des résultats des réserves et fonds de réserve**  
Exercice clos le 31 décembre 2024

---

**Annexe 3**

	Budget 2024	Réel 2024	Réel 2023
	\$	\$	\$
<b>Revenus de placement</b>	269 203	<b>297 239</b>	472 468
Transferts nets du :			
Fonctionnement	(2 172 857)	<b>5 488 149</b>	5 207 884
Immobilisations corporelles non financées	6 305 206	<b>(2 814 810)</b>	(6 717 780)
Variation des réserves et fonds de réserve	4 401 552	<b>2 970 578</b>	(1 037 428)
Réserves et fonds de réserve au début	21 862 062	<b>21 862 062</b>	22 899 490
<b>Réserves et fonds de réserve à la fin (annexe 2)</b>	26 263 614	<b>24 832 640</b>	21 862 062



**Corporation du Canton de Russell**  
**État consolidé des charges par nature**  
Exercice clos le 31 décembre 2024

---

**Annexe 4**

	Budget 2024	Réel 2024	Réel 2023
	\$	\$	\$
<b>Charges</b>			
Salaires, traitements et avantages sociaux	15 742 146	<b>14 673 055</b>	11 846 639
Intérêts	581 883	<b>573 337</b>	606 501
Matériaux	3 872 374	<b>6 187 284</b>	3 906 824
Services contractuels	10 600 220	<b>14 592 459</b>	12 874 974
Loyers et frais financiers	122 756	<b>154 334</b>	138 592
Transferts externes	351 954	<b>377 121</b>	381 371
Amortissement des immobilisations corporelles	-	<b>6 396 378</b>	6 093 196
<b>Total des charges par nature</b>	<b>31 271 333</b>	<b>42 953 968</b>	<b>35 848 097</b>